

cadre Est-Ouest -- ni le fait qu'ils sont essentiels à son épanouissement libre et intégral, à sa sécurité.

La délégation canadienne a fait valoir avant tout lors de cette réunion, et elle fait valoir à nouveau aujourd'hui, que toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de rentrer dans son pays. Nous avons également soutenu, et nous soutenons toujours, que les organisations et les personnes, ainsi que les gouvernements et les institutions, ont un rôle pertinent et positif à jouer afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de la coopération entre les États.

À la lumière de ces principes, nous avons, de concert avec d'autres délégations présentes à Ottawa, vigoureusement soutenu le droit des particuliers de connaître leurs droits et de les exercer; les droits des minorités; la contribution des organisations et des particuliers au plein exercice des droits de la personne; le respect de la liberté de religion et de croyance; l'élimination de la torture; la liberté de mouvement et la surveillance du respect des principes et de l'application des dispositions de l'Acte final.

Nous avons présenté des suggestions et soumis ou coparrainé des propositions précises sur chacun de ces points.

Nous avons voulu par là approfondir le dialogue sur les droits de la personne afin d'identifier et d'analyser les causes et les modalités de la violation des droits de la personne, afin d'amener les États à faire concorder leurs politiques avec leurs obligations internationales. Cet objectif, que nous poursuivons dans d'autres instances, par exemple aux Nations Unies à New York et à Genève, transcendent les tensions Est-Ouest. Toutefois, si nous pouvions accomplir des progrès vers sa réalisation au cours de la présente réunion de Vienne, nous pourrions contribuer à la diminution de ces tensions.

Après une certaine hésitation, à Ottawa, l'Union soviétique et d'autres États d'Europe orientale se sont joints à ce dialogue et ont même abordé des problèmes précis. Nous avons salué cette évolution et nous avons estimé que ce débat a permis de mettre en évidence les différences fondamentales qui existent dans la façon dont l'Est et l'Ouest comprennent les droits de la personne.

Le Canada et de nombreux autres États participants ont réclamé l'affirmation et l'élargissement